



Nº de dossier CNER: 11MN034

Nº de dossier OEN: 2AM-MEL1631

Le 2 mars 2022

Jamie Quesnel
Gestionnaire régional – Permis et affaires réglementaires – Nunavut
Mines Agnico Eagle Limitée
93, rue Arseneault, bureau 202
Val-d'Or (Québec) J9P 0E9

Envoyé par courriel : jamie.quesnel@agnicoeagle.com

Objet : Délivrance par la CNER du certificat de projet n° 006, modification n° 002 pour la proposition de projet « Rejet d'effluents salins dans l'environnement marin » de Mines Agnico Eagle Limitée pour le projet de mine d'or Meliadine

Monsieur,

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) délivre le certificat de projet n° 006 modifié, modification n° 002 à Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle) pour le projet de mine d'or Meliadine (nº de dossier CNER 11MN034), en vertu de l'article 12.8.3 du chapitre 12 de l'*Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Accord du Nunavut)*, et du paragraphe 112(10) de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, L.C. 2013, chapitre 14 (*LATEPN*). Ces modifications sont le résultat de l'évaluation par la Commission d'une modification au projet de mine d'or Meliadine telle que proposée par Agnico Eagle dans la proposition de projet « Rejet d'effluents salins dans l'environnement marin » (la proposition de lignes d'eau). L'évaluation de la proposition de lignes d'eau par la Commission a été effectuée dans le cadre d'un réexamen formel des conditions du certificat de projet n° 006, modification n° 001 (le certificat de projet) existant d'Agnico Eagle.

En juillet 2021, la CNER a publié son rapport de réexamen et ses recommandations¹ (le rapport et les recommandations de la CNER) recommandant que la proposition de lignes d'eau soit autorisée à passer à la phase de délivrance de permis, sous réserve de plusieurs modifications recommandées au certificat de projet. Le 31 janvier 2022, le ministre des Affaires du Nord, au nom des ministres responsables, a rendu sa décision² (la décision des ministres) acceptant la recommandation de la

¹ Entrée du registre public : 336375

² Entrée du registre public : 337809

Commission que la proposition de lignes d'eau soit autorisée à aller de l'avant, approuvant, et dans certains cas, modifiant les changements recommandés par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions aux conditions du certificat de projet. Ces modifications aux conditions du certificat de projet ont été discutées lors du récent atelier de la Commission sur le certificat de projet qui s'est tenu le 21 février 2022. La version ci-jointe du certificat de projet (Certificat de projet n° 006, modification n° 002) intègre les conditions nouvelles et modifiées recommandées par la Commission, telles que modifiées par le ministre et reflète les commentaires et corrections nécessaires à l'appui de la mise en œuvre du certificat de projet tel que révisé. À compter du 2 mars 2022, les conditions du certificat de projet n° 006, modification n° 002 sont maintenant en vigueur.

La CNER aimerait remercier toutes les parties d'avoir participé au processus de réexamen du certificat de projet n° 006, et d'avoir indiqué des précisions sur les commentaires avant la finalisation du certificat de projet modifié par la Commission. À titre d'information à toutes les parties, la CNER a produit un document connexe au certificat de projet modifié qui indique au moyen de surlignements et de suivis des modifications toutes les révisions apportées au certificat de projet modifié du 2 mars 2022 (ci-jointe). Le certificat de projet n° 006, modification n° 002 et tous les documents liés à l'évaluation par la Commission de la proposition de lignes d'eau se trouvent en ligne sur le registre public de la CNER à www.nirb.ca/project/125515.

La CNER continuera à surveiller le projet de mine d'or Meliadine conformément à la partie 7 du chapitre 12 de l'*Accord du Nunavut* et à l'article 135 de la *LATEPN*, et conformément aux conditions modifiées du certificat de projet n° 006, modification n° 002.

La CNER se réjouit à l'idée de collaborer avec Agnico Eagle et toutes les parties concernées pour assurer la mise en œuvre intégrale du certificat de projet n° 006, modification n° 002 et l'atteinte des objectifs déterminés.

Si vous avez des questions ou avez besoin de clarifications concernant le certificat de projet n° 006, modification n° 002, communiquez avec la directrice générale de la CNER, Karen Costello, directement au 867-983-4608 ou, par courriel, à kcostello@nirb.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Kaviq Kaluraq
Présidente
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Pièce jointe (2) : Certificat de projet n° 006 *modifié* de la CNER (n° de dossier CNER 11MN034, en date du 2 mars 2022)
Certificat de projet n° 006 *modifié* de la CNER – *Document connexe*

c. c. : Michel Groleau, Mines Agnico Eagle Limitée
Jessica Huza, Mines Agnico Eagle Limitée
Stephanie Autut, Office des eaux du Nunavut
Karén Kharatyan, Office des eaux du Nunavut
Luis Manzo, Kivalliq Inuit Association
Maria Serra, Kivalliq Inuit Association
Clayton Tartak, Kivalliq Wildlife Board
Harry Aggark, Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Aqiqiq
Daniel Kablutsiak, Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Arviat
Philip Putumirajtuq, Organisation de chasseurs et de trappeurs de Baker Lake
Simon Sr. Enuapik, Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Issatik
Roger Pilakapsi, Organisation de chasseurs et de trappeurs de Kangiqliniq
Agnes Simonfalvy, Gouvernement du Nunavut
Adrian Paradis, Agence canadienne de développement économique du Nord
Tineka Simmons, Agence canadienne de développement économique du Nord
Tracey McCaie, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
Victoria Shore, Environnement et Changement climatique Canada
Alasdair Beattie, Pêches et Océans Canada
Julie Anderson, Santé Canada
Jackie Barker, Transports Canada
Maximilien Genest, Ressources naturelles Canada
Geoff Bussidor, Première Nation Sayisi Dene
Benji Denechezhe, Première Nation Northlands Denesuline
Liste de distribution de Meliadine